

CONFIDENTIEL

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 À 14H30 ÉTABLI LE 19 DÉCEMBRE 2024

Sur convocation envoyée le quatre décembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

### → Représentants de l'Administration :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC.
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE,

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.



→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE GELOS (SNDGCT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme DEGUIL PETITPAS**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE NOUSTY (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **M. LANDI**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

- **M. SBIHI**, Directeur adjoint du CDG 64,
- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et Conditions de travail au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme KELLER**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette dernière réunion de l'année. Il tient à souligner l'investissement des membres de l'instance, qui a notamment permis d'élaborer la charte des ATSEM, outil de référence tant pour les collectivités que pour les agents. C'est dans cet esprit de dialogue social constructif que cette instance doit continuer à travailler.

Il indique que le calendrier prévisionnel des séances du CSTI pour l'année 2025 est le suivant :

- 06/02/2025
- 10/04/2025
- 19/06/2025
- 11/09/2025
- 06/11/2025
- 18/12/2025.

Concernant l'ordre du jour de la séance, il précise que 217 dossiers sont inscrits, dont 125 dossiers relatifs à la protection sociale complémentaire et 56 dossiers de Lignes Directrices de Gestion.

La secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

Madame CARRÈRE a été désignée secrétaire adjointe.

**- ORDRE DU JOUR -**

I.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024...	4
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 19 DÉCEMBRE 2024.....	4
2.1	Rapport de visite de l'école de MAULÉON-LICHARRE .....	4
2.2	Avis sur des documents uniques d'évaluation des risques professionnels ...	5
2.3	Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente Réunion .....	5
2.4	Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail .....	5

2.5	Avis sur des projets d'attribution des prestations d'action sociale (4) .....	5
2.6	Avis sur un projet d'autorisations spéciales d'absence .....	5
2.7	Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2) .....	5
2.8	Avis sur un projet de Compte Épargne-Temps .....	6
2.9	Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (14)....	6
2.10	Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (56).....	7
2.11	Avis sur des projets de modifications du temps de travail (4) .....	8
2.12	Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (125).....	9
2.13	Avis sur un projet de réorganisation de service .....	10
2.14	Avis sur des projets de suppressions de postes (5).....	10
III.	QUESTIONS DIVERSES .....	11

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 21 novembre 2024 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le Président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

### 2.1 Rapport de visite de l'école de MAULÉON-LICHARRE

Le Président présente le rapport de visite de l'école Basse Ville de **MAULÉON-LICHARRE**, effectuée le 24 septembre 2024 par une délégation paritaire du CSTI composée de M. DENAX, M. LABAT, Mme MARION et Mme CARRÈRE. Ce document n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Le Président précise que le Maire de MAULÉON-LICHARRE a indiqué souhaiter apporter des observations, dont il sera fait part aux membres du CSTI lors de la prochaine séance du CSTI.

## 2.2 Avis sur des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (3)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE D'ABIDOS**, le **SYND.INT.REGROUP.PÉDAGOGIQUE OS-MARSILLON ET ABIDOS** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.3 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Madame WITTERKOER présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI. Un accident de service a été déclaré.

## 2.4 Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PARBAYSE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.5 Avis sur des projets d'attribution des prestations d'action sociale (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D' ASCARAT, BIRIATOU, LANTABAT, LARCEVEAU-ARROS-CIBITS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.6 Avis sur un projet d'autorisations spéciales d'absence

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PARBAYSE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.7 Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE CHÉRAUTE et UZOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



Concernant le dossier de la **COMMUNE DE CHÉRAUTE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante « FO, la CGT et SUD-LAB regrettent que la majoration des heures complémentaires ne soit pas prévue par la collectivité ».

## 2.8 Avis sur un projet de Compte Épargne-Temps

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'UZOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante « La CGT et FO regrettent que la monétisation et la prise en compte au titre de la RAFP ne soient pas instaurées ».

## 2.9 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (14)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D' ARANCOU, ARGELOS, BARZUN, BEHASQUE-LAPISTE, GURS, LABETS-BISCAY, LAHONTAN, LÉREN, SAINT-PÉ-DE-LÉREN, SAUVETERRE-DE-BÉARN, VERDETS, VILLEFRANQUE, IGON, et l' ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE** au vote :

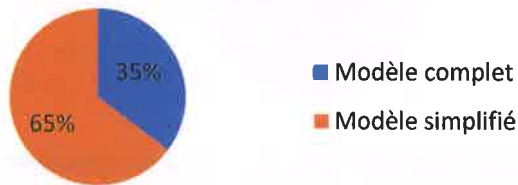
- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO) et 3 voix contre (CGT, SUD-LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant la **COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN** sera assorti de l'observation suivante « La CFDT, FO et le SNDGCT regrettent que la collectivité ne maintienne pas le régime indemnitaire durant le congé de longue maladie et le congé de grave maladie au hauteur de 33% la première année et 60% les deuxième et troisième années, comme le permet le décret n°2010-997 ».



## 2.10 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (56)

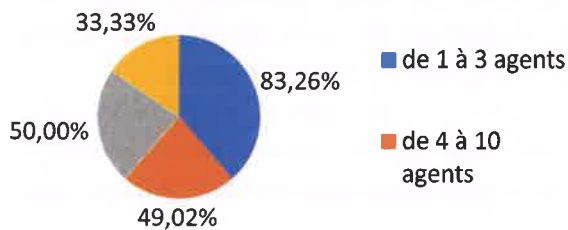
### Répartition par type de LDG par collectivité - 460 dossiers à ce jour



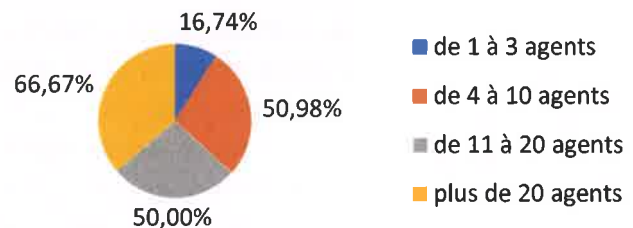
### ADDITIF - BONIFICATION FACULTATIVE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE 44 DOSSIERS

- ↳ 32 LDG sans critères (72%)
- ↳ 12 LDG avec critères (28%)

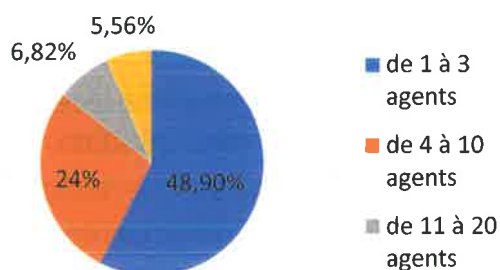
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 298 dossiers



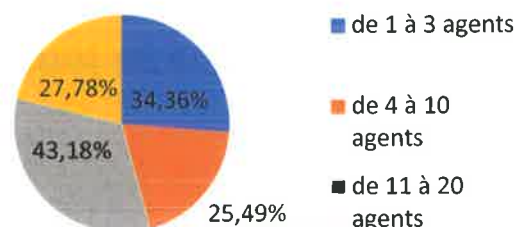
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 162 dossiers



### Simplifié sans critère - 152 dossiers



### Simplifié avec critères - 146 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par la **COMMISSION SYNDICALE DU BOIS DE MIXE**, les **COMMUNES D'AHAXE-ALCIETTE-BASCASSA, AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST, AINHARP, AINHOA, AMENDEUIX-ONEIX, ARANCOU, ASCARAT, ASSAT, AYDIUS, BARCUS, BEGUIOS, BÉRENX, BIDARRAY, BIELLE, BILHÈRES-EN-OSSAU, BONNUT, BORDÈRES, BUNUS, CAMOU-CIHIGUE, ÇARO, CASTÉTIS, DOMEZAIN-BERRAUTE, JUXUE, LAÀ-MONDRANS, LABETS-BISCAY, LAHONTAN, LASSE, LEDEUIX, LIMENDOUS, LUXE-SUMBERRAUTE, MONTAUT, PAGOLLE, SAINT-ARMOU, SAINT-CASTIN, SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY, SAINT-VINCENT, SALLES-MONGISCARD, HIGUÈRES-SOUYE, HOSTA, ISPOURE, IZESTE, ORÈGUE, ORRIULE, ORSANCO, OSSAS-SUHARE, OSSENX, OSSERAIN-RIVAREYTE, OSSÈS, OSTABAT-ASME, OZENX-MONTESTRUCQ, UHART-MIXE, UZOS, SIVU DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE GEUS D'ARZACQ ET LUY-DE-BÉARN, SIVU HIRUEN ARTEAN, SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE HERGARAY** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SUD-LAB, SNDGCT, FO), 2 voix contre (CGT)
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.11 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ASTIS, LAROIN, SEDZÈRE et THÈZE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le projet présenté par la **COMMUNE D'ASTIS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Le SNDGCT, FO, SUD-LAB et la CGT s'interrogent sur la baisse du temps de travail d'un emploi de secrétaire général de mairie ».

## 2.12 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (125)

Le Président indique que 125 projets de délibérations relatifs à la prévoyance ont été déposés :

- 101 adhésions à la convention du CDG 64,
- 24 délibérations de participation sous le régime de la labellisation dont 11 relatifs également au risque santé.

Pour le risque prévoyance, 38 collectivités ont fixé le montant minimum de participation (7€) et 87 collectivités ont fixé un montant de participation supérieur à 7 €.

FO ajoute que seuls 19 dossiers prévoient une participation supérieure à 17,50 €, montant prévu par l'accord collectif national qui n'a pas été transposé. Il est précisé que l'accord collectif national, non transposé, prévoyait une participation à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents. La CGT précise que sur les 87 projets prévoyant une participation supérieure au minimum, très peu ont une participation supérieure à 15 €.

Le Président soumet les projets présentés par le **CCAS DE RAMOUS, les COMMUNES D'AMOROTS-SUCCOS, AROUE-ITHOROTS-OLHAIBY, AUBIN, AUDAUX, BARINQUE, BÉSIGNAND, CARRESSE-CASSABER, CASTAGNÈDE, GABASTON, GARLIN, GELOS, GEUS D'ARZACQ, JUXUE, LARUNS, LOHITZUN-OYHERCQ, LUC-ARMAU, PONSON-DEBAT-POUTS, PRÉCILHON, RAMOUS, SAINT-JUST-IBARRE, SARRANCE, VIGNES, VIVEN, ESLOURENTIES-DABAN, OSSAS-SUHARE, S.I.R.P. CARRESSE-CASSABER-ESCOS-LABASTIDE-VILLEFRANCHE, SIVU DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE GÉUS D'ARZACQ ET LUY-DE-BÉARN, SYNDICAT INTERCOMMUNAL TRANSPORT SCOLAIRE RIUPEYROUS SAINT-LAURENT-BRETAGNE, SYND. INT. R. P. AMOROTS-ARRAUTE-CHARRITTE-BEGUIOS-MASAPRAUTE-ORÈGUE, SIVOS RÉCRÉ A 5, SYNDICAT DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE GOÈS ESTIALESCQ, SIVOS ESCOUBES-SEVIGNACQ, SIVOS ESLOURENTIES-LOURENTIES-LIMENDOUS, CAISSE DES ÉCOLES DE SERRES-MORLAAS, CCAS DE NAVARRENX, COMMISSION SYNDICALE DU BOIS DE MIXE, COMMUNES D'ANGAÏS ARANCOU, AREN, ARGELOS, ARTHEZ D'ASSON, ARTIGUELOUTAN, BALIROS, BELLOCOQ, BÉRENX, BIDOS, BIRON, CAMOU-CIHIGUE, CASTET, CASTETBON, CESCOU, CHÉRAUTE, CLARACQ, DOAZON, GOÈS, HÉLETTE, LABASTIDE-MONREJEAU, LABETS-BISCAY, LANTABAT, LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, LEMBEYE, LESTELLE-BÉTHARRAM, LIVRON, LYS, MÉRACQ, MOUMOUR, NABAS, NAVARRENX, REBENACQ, RIVEHAUTE, SAINT-ABIT, SAINT-MEDARD, SALLES-MONGISCARD, SALLESPISSE, SAMSONS-LION, SAULT-DE-NAVAILLES, SERRES-MORLAAS, SIMACOURBE, SOUMOULOU, THÈZE, EAUX-BONNES, ESCOS, ESPELETTE, ESPIUTE, ESPOEY, HOURS, IRISSARRY, ISTURITS, ORÈGUE, UZOS, SIVOM DES 3 CLOCHERS, SIVOM EBVB DE BARINQUE, SIVU DE MONGISCARD, SIVU DES CINQ VILLAGES, SIVOS SIMACOURBE ET LALONGUE, SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN, SIVU SCOLAIRE BIRON-CASTETNER-SARPOURENX, SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE GAZTELAIA, SYNDICAT MIXTE DU MUSÉE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE, SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64, COMMUNES DE BIRIATOU, LACOMMANDE, NOGUÈRES, SAINT-MARTIN-D'ARBEROUE, ARMENDARITS, ARTHEZ-DE-BÉARN, AYDIUS, BEGUIOS, DENGUIN, GABAT, LANEPLAÀ, LICQ-ATHEREY, MÉHARIN, MENDITTE,**



**MONTFORT, NARCASTET, NARP, PIETS-PLASANCE-MOUSTROU, SAINT-ESTEBEN, SAINT-JEAN-LE-VIEUX, SAUGUIS-SAINT-ÉTIENNE, TABAILLE-USQUAIN, SIRP MÉHARIN ET ARMENDARITS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par les **COMMUNES DE JUXUE et CAMOU-CIHIGUE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

### 2.13 Avis sur un projet de réorganisation de service

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GELOS** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD-LAB), 3 abstentions (CGT, FO)
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.14 Avis sur des projets de suppressions de postes (5)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GELOS** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD-LAB), 3 abstentions (CGT, FO)
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE RAMOUS** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, CGT, SNDGCT, SUD-LAB), 1 abstention (FO)
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par le **SYND. INT. REGROUP. PEDAGOGIQUE LABASTIDE-CÉZÉRACQ ET LABASTIDE-MONRÉJEAU (2 dossiers)** et le **SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



### III. QUESTIONS DIVERSES

Madame MARION demande qu'une présentation du Pôle Mission Temporaire du Centre de Gestion soit faite devant l'instance. Le Président indique que cette présentation sera faite lors de la prochaine séance.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h15.

La secrétaire adjointe,



**Corinne CARRÈRE**  
Syndicat FO

Le Président,



**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe au Maire de MONTAU  
1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée  
du Centre de Gestion



